

DELIBERATION DU BUREAU

N°2026-01/08B

Objet : ADHÉSION BOIS ÉNERGIE 66 : RENOUVELLEMENT POUR L'ANNÉE 2026.

L'an deux mille vingt-six, le 28 janvier, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00, au Centre José Arriéta à Saint-Cyprien, sous la présidence de Monsieur Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Bureau :	10	Pour :	7
En exercice :	10	Contre :	0
Présents :	6	Abstention :	0

Présents : Dominique ANDRAULT, Thierry DEL POSO, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Robert OLIVE, Jean-Jacques THIBAUT.

Absent excusé : François BONNEAU, Nathalie PINEAU, Louis SALA.

Absent excusé ayant donné procuration : Jean ROMEO donne pouvoir à Thierry DEL POSO

Secrétaire de séance : Jean-André MAGDALOU

Date de convocation : 21 janvier 2026

Le Président expose à l'assemblée,

Dans le cadre des actions de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et du développement des énergies renouvelables thermiques sur le territoire (comprenant notamment la valorisation du bois de la déchèterie intercommunale), la Communauté de Communes Sud Roussillon souhaite développer la production de plaquettes de bois de chauffage.

C'est pourquoi il est envisagé, pour l'année 2026, de renouveler l'adhésion à l'association BOIS ENERGIE 66, mission départementale des filières bois énergie, solaire thermique et géothermie sur les Pyrénées-Orientales, pour l'accompagner et l'assister dans ses démarches techniques et administratives, pour toute la durée du projet.

LE BUREAU, APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,

¶**DECIDE** de renouveler l'adhésion à l'association BOIS ENERGIE 66 ;

¶**DIT QUE** la cotisation annuelle pour l'année 2026 est de 75 € ;

¶**DIT QUE** cette dépense est inscrite au budget général de l'année en cours ;

¶**AUTORISE** le Président ou son représentant dûment habilité à signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

CHARGE le Directeur Général des Services de l'exécution de la présente délibération qui sera portée à la connaissance du Conseil de Communauté.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme,
Le Président**



Accusé de réception en préfecture
066-246600282-20260128-2026-01-08B-DE
Date de télétransmission : 02/02/2026
Date de réception préfecture : 02/02/2026